



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 16 juin 2022

#### DATE DE CONVOCATION

10 juin 2022

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

STLOW

ID : 021-200000925-20220616-22\_06\_16\_07-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **seize juin** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir de M. Vincent DANCOURT](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER ([pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI (présente de 18h30 à 18h41 puis de 18h47 à 20h10), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE ([suppléant de M. Simon GEVREY](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN ([suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND](#)), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

#### Étaient excusés :

M. Vincent DANCOURT ([pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. François BIGEARD ([supplié par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI (absente de 18h41 à 18h47), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Michel CLEMENT ([suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS ([pouvoir à M. Vincent CROUZIER](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([supplié par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Simon GEVREY ([supplié par M. Laurent FAIVRE](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à M. Daniel CHETTA](#)), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT ([supplié par Mme Bernadette BERGER](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([supplié par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Bernard SOUBEYRAND ([supplié par M. Patrice LIEBELIN](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

16/06/2022/07

NOMBRE DES  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 36  
PRÉSENTS : 28  
VOTANTS : 31

#### Objet : Décision Modificative N°2 (DM 2) du Budget Principal

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée Communautaire, que par délibération n°17/03/2022/18 en date du 17 mars 2022, le Conseil Communautaire a validé le budget primitif du Budget Principal de notre collectivité.

À la suite d'une mauvaise inscription sur une fiche inventaire, l'amortissement ne s'est pas correctement effectué sur les exercices 2021 et 2022.

Nous devons procéder à une régularisation à l'article 6811 (dotations aux amortissements des immobilisations), d'un montant de 12 500,00 € (Douze mille cinq cents euros).

En conséquence, il y a lieu de prévoir la décision modificative N°2 (DM2), afin d'inscrire les crédits correspondants :

Dépense - Fonctionnement :

•	6226.ADMT.830	Honoraires	- 7 500,00 €
•	6288.ADMT.020	Prestations services extérieurs	- 5 000,00 €
•	6811.NA.01	Dotations aux amortissements des immobilisations	+ 12 500,00 €

Recette - Investissement :

•	28183.NA.01	Immobilisations sur matériel de bureau et informatique	+ 12.500,00 €
---	-------------	--	---------------

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission réunie le 07 juin 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°2 (DM 2) du Budget Principal comme suit :

Dépense - Fonctionnement :

•	6226.ADMT.830	Honoraires	- 7 500,00 €
•	6288.ADMT.020	Prestations services extérieurs	- 5 000,00 €
•	6811.NA.01	Dotations aux amortissements des immobilisations	+ 12 500,00 €

Recette - Investissement :

•	28183.NA.01	Immobilisations sur matériel de bureau et informatique	+ 12.500,00 €
---	-------------	--	---------------

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 juin 2022

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le



ID : 021-20000925-20220616-22\_06\_16\_07-DE

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER